

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU VENDREDI 21 MARS 2008**

L'an deux mil huit le vendredi vingt et un mars à dix neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance d'installation du Conseil Municipal

Nombre de conseiller en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Date de convocation : 17 mars 2008

Date de publication : 26 mars 2008

**ETAIENT PRESENTS :****TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS.**

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT(s)	ABSENT(S)	DONNE POUVOIR A
Madame JOURDAN Sylvia	X		
Madame POULET Marie Thérèse	X		
Monsieur SIBERT Maurice	X		
Madame PEYTAVIN Lucette	X		
Madame ANCHISI Josiane	X		
Monsieur MORTIER Daniel	X		
Madame DEBARD Audrey	X		
Monsieur CHANAL Louis	X		
Monsieur BRENIER Robert	X		
Madame COSSALTER Valérie	X		
Monsieur CHATELIN Jean-Yves	X		
Madame POIREE Carmen	X		
Monsieur LEJEUNE Jean-Claude	X		
Madame SALEL Véronique	X		
Monsieur COTE Florent	X		
Madame DUGUA-MARTINEZ Isabelle	X		
Madame DELAUNE Estelle	X		
Monsieur CONTAMIN Jean	X		
Monsieur PEREZ Bruno	X		

➤ **Préambule**

Monsieur Manuel BELMONTE, Maire sortant, avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal prend la parole :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'honneur de présider ce premier Conseil Municipal pour passer le flambeau à la nouvelle équipe élue. Sans fausse modestie, chacun sait que nous avons opté pour une gestion rigoureuse au cours des sept dernières années. Nous avons fait cela selon nos ressources sans mégalomanie et sans démagogie.

Certes, il n'y a pas eu de réalisations babyloniennes. Mais aujourd'hui le village est peu endetté, les finances sont très saines, les impôts locaux n'ont pas augmentés et le patrimoine communal a été entièrement rénové.

Le verdict des urnes est impitoyable et je le respecte.

Je pars digne, tranquille et serein car je n'ai pas de regrets majeurs.

Je tiens à remercier une dernière fois tous mes collègues avec qui j'ai partagé des moments heureux et moins heureux que je n'oublierai pas.

La tradition m'invite à devoir donner la parole au doyen d'âge Monsieur Jean Contamin qui sera chargé de présider à l'élection du nouveau Maire.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de ce Vendredi 21 mars 2008 en vous précisant toutefois que rien ne doit perturber le bon déroulement de l'ordre du jour par des interventions intempestives.

D'avance je vous en remercie.

J'ai l'honneur d'installer dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux suivants :

**Mesdames et Messieurs Sylvia JOURDAN, Marie Thérèse POULET, Maurice SIBERT, Lucette PEYTAVIN, Josiane ANCHISI, Daniel MORTIER, Audrey DEBARD, Louis CHANAL, Robert BRENIER, Valérie COSSALTER, Jean-Yves CHATELIN, Carmen POIREE, Jean-Claude LEJEUNE, Véronique SALEL, Florent COTE, Isabelle DUGUA-MARTINEZ, Estelle DELAUNE, Jean CONTAMIN et Bruno PEREZ »**

Monsieur Jean CONTAMIN, doyen d'âge prend la parole :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Doyen de l'équipe municipale actuelle, je suis encore le doyen de la nouvelle équipe, après bien des péripéties électorales. Etre le doyen n'est pas une situation enviable, j'aurais préféré être le benjamin, mais pour une fois je profite de ce privilège pour remercier tous les élus du précédent mandat, qui ont participé activement à la vie de la commune et plus particulièrement deux membres de notre équipe qui en sont absents aujourd'hui.

Jean GUILLON, plusieurs fois Maire et Adjoint aux Finances, qui s'est dévoué pour notre village.

Manuel BELMONTE, Maire sortant, à qui je souhaite rendre hommage pour son action efficace et son dévouement sans compter pour notre commune. J'y associerai son épouse Gisèle, qui l'a soutenu discrètement et sans retenue.

Manu, je te remercie également pour avoir su créer un esprit d'équipe parmi nous. Une page est tournée, c'est à la nouvelle équipe municipale à prendre la relève et à continuer à œuvrer pour le bien de tous.

Merci de m'avoir écouté. »

Un secrétaire de séance devant être désigné par le Conseil Municipal suivant l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Audrey DEBARD a été désignée secrétaire de séance.

La constitution du bureau de vote étant de 2 assesseurs au moins, le Conseil Municipal désigne comme assesseurs : Madame Véronique SALEL et Monsieur PEREZ Bruno.

Monsieur Jean CONTAMIN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

➤ **Élection du Maire :**

Le Président, après avoir cité les articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après appel de candidature, deux élus se portant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, pour le premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

**Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ : 13 Voix**

**Monsieur Jean-Claude LEJEUNE : 6 Voix**

**Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame le Maire prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les élus,  
Rocheloises et Rochelois,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec émotion que je m'adresse à vous en cette soirée du 21 mars 2008.

En premier lieu, je tiens à remercier les électeurs et les personnes qui ont soutenu la liste de Manuel BELMONTE..

Je tiens aussi à remercier tous mes colistiers vainqueurs et vaincus et notre tête de liste qui nous emmenés vers la victoire de ce jour.

En dépit d'un vote que certains ont qualifié de « sanction » à l'égard de Manuel BELMONTE, je tiens à rendre hommage au Maire et à l'homme qui a donné sans compter pendant sept années à sa commune. Son œuvre reste visible aux yeux de ceux qui voudront bien avoir l'honnêteté de le reconnaître. Et rien, ni personne, ne m'empêchera ce soir de lui dire MERCI.

En ce qui me concerne, j'ai sans doute porté tout au long de cette campagne mon étiquette politique comme un handicap. Cette pensée m'est inspirée, bien sûr, du résultat des élections municipales à l'échelon national.

Cependant, si j'ai été sanctionnée par certains électeurs pour ma qualité de suppléante du Député UMP de notre circonscription, le désaveu n'a pas atteint ce que je pouvais redouter. Je suis à ce jour la 9ème sur les 10 personnes de notre liste élues au soir du second tour.

Cependant, le port de cette écharpe ce soir n'était pas mon objectif. C'est encore moins la vanité qui m'y a conduite. C'est la volonté de mes collègues élus et les encouragements d'un bon nombre de rochelois qui m'y ont conduite. Croyez bien que j'aie le sentiment d'avoir combattu pour un seul parti : celui des Rocheloises et Rochelois.

Alors, même si ce scrutin fait l'objet aujourd'hui d'un recours en justice, je garde confiance car notre équipe saura se défendre. Je peux comprendre que l'amertume après une campagne aussi houleuse conduise aujourd'hui Monsieur LEJEUNE à la contestation et à l'espoir de reconquête. Le tribunal jugera.

Par conséquent, c'est avec humilité que je souhaite aux Rocheloises et Rochelois le meilleur pour ces six années à venir, même si la donne devait être modifiée.

C'est donc avec beaucoup de détermination, que je prendrai en charge la gestion de notre commune, le temps qui me sera imparti, avec l'appui de la municipalité et des élus, que j'encourage vivement dès maintenant à faire preuve de fair-play, avec pour objectif l'intérêt général et en particulier celui des Rochelois, toutes générations confondues.

Je n'oublie pas le personnel dont j'ai pu, tout au long de ma mandature d'adjointe, apprécier le professionnalisme et la qualité de nos relations. Je souhaite que cet état d'esprit perdure et qu'il continue à travailler aux côtés des élus pour le bien-être de nos administrés.

Nous nous mettrons au travail dès demain pour que voient le jour nos projets les plus chers, ceux que nous vous avons proposés pour continuer à construire demain.

Aux élus je souhaite beaucoup de courage, de volonté et d'endurance face aux difficultés que nous rencontrerons.

Parce que je crois qu'une équipe municipale doit respecter le contrat qui la lie à ses électeurs pour mériter et conserver leur confiance.

Je vous remercie de votre attention

Nous allons procéder dès maintenant à l'élection des adjoints. »

➤ **Fixation du nombre des adjoints,**

Madame Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Il vous est proposé de voter à main levée la création de 5 postes d'adjoint.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ◆ **DECIDE** la création de 5 postes d'adjoint.

➤ **Élection des adjoints au Maire :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5 adjoints,

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

**- Election du Premier adjoint aux Travaux**

Après appel de candidature, deux élus se portant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

**Monsieur Bruno PEREZ : 6 Voix**

**Monsieur Jean CONTAMIN : 13 Voix**

Monsieur **Jean CONTAMIN**, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire, aux Travaux

**-Election du Second adjoint – Qualité de Vie :**

Après appel de candidature, deux élus se portant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- **Monsieur Robert BRENIER : 13 voix**
- **Monsieur Jean-Yves CHATELIN: 6 voix**

Monsieur **Robert BRENIER**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Deuxième adjoint au Maire à la Qualité de Vie.

**- Election du troisième adjoint – Affaires Sociales :**

Après appel de candidature, deux élus se portant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

- **Madame Lucette PEYTAVIN : 6 voix**
- **Madame Marie-Thérèse POULET: 13 voix**

Madame **Marie-Thérèse POULET**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Troisième adjointe au Maire aux Affaires Sociales.

**- Election du quatrième adjoint - Finances et Elections**

Après appel de candidature, un élu se portant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- **Monsieur Florent COTE : 13 Voix**

Monsieur **Florent COTE**, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé, Quatrième adjoint au Maire aux Finances Communales et aux Elections.

**- Election du cinquième adjoint – Ecoles, Petite Enfance et Information**

Après appel de candidature, deux élus se portant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- **Madame Estelle DELAUNE : 6 voix**
- **Madame Sylvia JOURDAN : 13 voix**

Madame **Sylvia JOURDAN**, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Cinquième adjointe au Maire aux Ecoles, Petite Enfance et Information

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur Jean-Claude LEJEUNE, Conseiller municipal, présentant en fin de séance son souhait de faire une déclaration Madame Le Maire lui propose d'inscrire sa requête à l'ordre du jour, du prochain Conseil Municipal, soit le **Mercredi 9 avril 2008 à 19 h 15.**

La séance est levée à 20 h 10

Le Maire,  
Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ.